

La redistribution opérée par le système socio-fiscal se mesure à la fois aux niveaux microéconomique (voir fiche 5) et macroéconomique. Les données des comptes nationaux permettent de quantifier l'impact des transferts sociaux (retraites, allocations familiales, etc.) et fiscaux (cotisations sociales et impôts courants sur le revenu et le patrimoine) sur les revenus primaires (salaires, revenus des indépendants, revenus de la propriété). Le revenu disponible brut ajusté des ménages (RDBA) correspond à la somme des revenus primaires et des transferts (*schéma 1* et annexe 5).

Le système socio-fiscal redistribue davantage aux ménages qu'il ne leur prélève

Les revenus primaires atteignent 1 644 milliards d'euros en 2018 (*tableau 1*). Les prestations sociales¹ et les transferts sociaux les majoritent de 914 milliards d'euros. À l'inverse, les cotisations sociales et les impôts courants les minorent de 729 milliards d'euros. Le RDBA s'élève ainsi à 1 830 milliards d'euros en 2018, soit un niveau 11 % plus élevé que les revenus primaires. En 2000, le RDBA était supérieur de 8 % aux revenus primaires ; il a atteint un niveau jusqu'à 13 % supérieur à ces revenus en 2009 et 2010, à la suite de la crise de 2008, du fait à la fois du dynamisme des transferts sociaux perçus par les ménages en 2009 et 2010 et d'une baisse de leurs revenus primaires en 2009.

Le pouvoir d'achat par ménage continue de ralentir en 2018

En 2018, le RDBA progresse de 2,4 %, au même rythme qu'en 2017 (+2,3 %). Ces deux dernières années, la croissance du RDBA est sensiblement supérieure à celle observée depuis 2010 (+1,3 % en moyenne annuelle entre 2010 et 2016). Cette hausse provient de l'accélération des revenus primaires (+2,5 % en 2017 et +2,8 % en 2018, après +1,5 % en 2016) ainsi que de la légère augmentation des transferts sociaux reçus par les ménages (+1,9 % en 2017 et +1,8 % en 2018). Parmi ces transferts, les prestations sociales en espèces augmentent (+2,3 % en 2018, après +1,5 % en 2017), tandis que les transferts sociaux en nature ralentissent en 2018 (+1,3 %, après +2,4 % en 2017). En revanche, les prélèvements fiscaux viennent freiner la croissance du RDBA, retrouvant en 2017 et 2018 une évolution dynamique (respectivement +2,6 % et +2,5 %), après avoir progressé plus faiblement depuis 2014 (+1,3 % en

moyenne annuelle) qu'entre 2010 et 2014 (+3,7 % en moyenne annuelle). L'année 2018 est marquée par les mesures de substitution entre cotisations sociales et impôts courants sur le revenu et le patrimoine, la hausse de la contribution sociale généralisée (CSG) étant compensée par des baisses de cotisations sociales. Ainsi, les cotisations sociales reculent (-0,8 %, après +2,7 % en 2017), en raison notamment de la suppression des cotisations salariales maladie et chômage². À l'inverse, les impôts courants sur le revenu et le patrimoine augmentent nettement (+9,6 %, après +2,4 % en 2017), portés par la hausse de 1,7 point du taux de la CSG au 1^{er} janvier 2018, ainsi que par une masse salariale de nouveau dynamique en 2018 (+3,5 %, après +3,6 % en 2017)³. Le revenu disponible brut (RDB), qui correspond au RDBA diminué des transferts sociaux en nature, est plus dynamique en 2018 (+2,7 %, après +2,2 % en 2017) que ces dernières années. Toutefois, compte tenu de la poursuite de la hausse de l'inflation en 2018 (+1,8 %, après +1,0 % en 2017 et +0,2 % en 2016) [voir fiche 1], la progression du pouvoir d'achat du RDB par ménage est de nouveau légèrement moindre en 2018 (+0,5 %, après +0,6 % en 2017).

Les montants prélevés et redistribués représentent une part croissante du revenu des ménages

Entre 2000 et 2018, les montants prélevés et ceux redistribués aux ménages ont augmenté plus rapidement que leurs revenus primaires. Les prestations sociales en espèces et les transferts sociaux en nature représentent ainsi 49,9 % du RDBA en 2018, contre 45,2 % en 2000 (*graphique 1*). La part des impôts courants sur le revenu et le patrimoine dans le total du RDBA est passée de 12,0 % en 2000 à 13,6 % en 2018. Les cotisations sociales sont relativement stables, fluctuant de 25 % à 27 % du RDBA au cours de la période. En 2018, ce taux baisse de près de 1 point (26,2 %, après 27,1 % en 2017), du fait des mesures fiscales mises en œuvre.

En moyenne, entre 2000 et 2018, les prestations et transferts sociaux versés aux ménages et les prélèvements directs les concernant ont augmenté à un rythme proche (respectivement 1,9 % et 1,6 % par an en euros constants). Ce léger différentiel conduit à un écart entre les transferts socio-fiscaux reçus et prélevés d'un peu plus de 10 % du RDBA en 2018 en faveur des ménages, contre 7,5 % en 2000. Cet écart était toutefois plus important au plus fort de la crise (11,6 % en 2010).

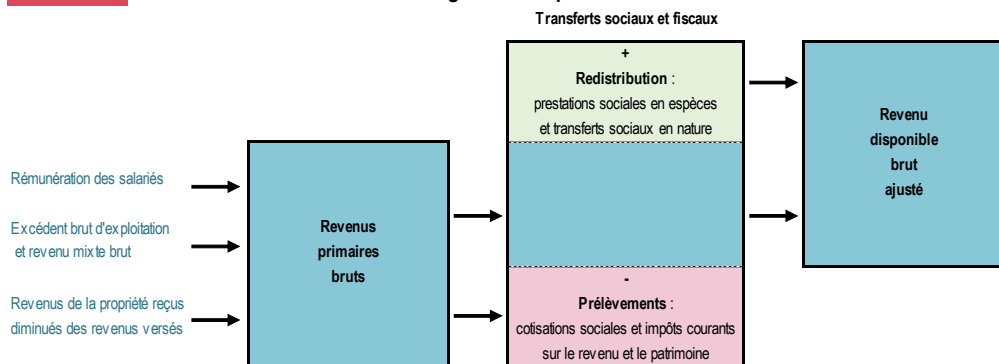
1. Le champ couvert par les prestations sociales au sens des comptes nationaux est plus large que celui des comptes de la protection sociale (CPS) qui sont alignés sur le système européen Sespros (voir annexe 1).

2. La hausse du taux de CSG au 1^{er} janvier 2018 a également été compensée par une baisse des taux de cotisations maladie et famille des travailleurs indépendants, ainsi que par une diminution des taux de cotisation patronale maladie pour les régimes spéciaux d'entreprise et les fonctionnaires territoriaux et hospitaliers.

3. Néanmoins, le remplacement de l'impôt de solidarité sur la fortune par l'impôt sur la fortune immobilière ainsi que la mise en place progressive du dégrèvement de la taxe d'habitation ont contenu cette hausse.

Pour en savoir plus

> Aeberhardt L., Laurent T., Montornès J. (2019). Les Comptes de la nation en 2018. Insee, *Insee Première*, 1754.

Schéma 1 La formation du revenu des ménages en comptabilité nationale**Tableau 1** Le revenu des ménages en 2018

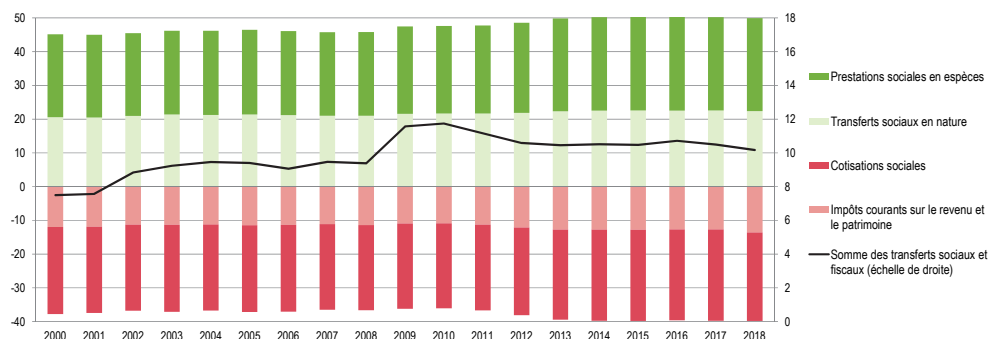
Montants en milliards d'euros, évolutions en %

	2018	2012/11	2013/12	2014/13	2015/14	2016/15	2017/16	2018/17
Revenus primaires bruts :	1 644	1,9	0,2	1,5	1,3	1,5	2,5	2,8
Rémunération des salariés	1 252	2,3	1,6	1,6	1,5	1,9	3,0	2,8
Ex-cédent brut d'exploitation et revenu mixte brut	310	1,5	-0,8	1,3	1,1	1,2	2,0	1,4
Revenus de la propriété reçus diminués des revenus versés	82	-1,1	-13,5	0,7	-0,8	-3,8	-2,4	8,3
Transferts sociaux et fiscaux :	186	-4,0	-1,2	2,1	0,8	4,2	0,1	-0,8
Prestations sociales en espèces (+)	505	3,8	2,9	2,4	1,5	1,8	1,5	2,3
Transferts sociaux en nature (+)	409	2,2	2,1	2,4	1,6	1,6	2,4	1,3
Cotisations sociales (-)	480	3,3	3,0	2,8	1,2	1,4	2,7	-0,8
Impôts courants sur le revenu et le patrimoine (-)	248	8,9	4,9	1,7	1,7	0,9	2,4	9,6
Solde des autres transferts courants (-)	-1							
Revenu disponible brut ajusté (RDBA) = revenus primaires bruts + transferts sociaux et fiscaux	1 830	1,3	0,1	1,6	1,2	1,8	2,3	2,4
Revenu disponible brut (RDB) = revenus primaires bruts + transferts sociaux en espèces et fiscaux	1 421	1,0	-0,5	1,3	1,1	1,8	2,2	2,7
Évolution du pouvoir d'achat du RDB par ménage		-1,2	-2,0	0,3	0,0	0,8	0,6	0,5

Source > Insee, CNA.

Graphique 1 Part des transferts sociaux et fiscaux dans le revenu disponible brut ajusté

En % du RDBA

**Note** > Le solde des autres transferts courants, négligeable sur la période, n'est pas représenté.

Lecture > En 2018, les prestations sociales en espèces et transferts sociaux en nature versés aux ménages (en vert) représentent 49,9 % de leur RDBA. À l'inverse, l'équivalent de près de 40 % du RDBA est prélevé aux ménages (en rouge). La différence entre les transferts sociaux et fiscaux reçus et les transferts versés représente 10,2 % du RDBA en 2018 (courbe noire).

Source > Insee, CNA.